

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016 A 20 HEURES 00**

- **PRESENTS** : MM. DROUAL Christian, BREGER Jean-François, LOUËR Yvette, GUERRANT Gérard, LUCAS Mireille, HALIMI Alain, ETIENNE Patricia, GUERRIER Jean, LE THIEC Danièle, GUYOT Michel, DEGRETZ Danielle, BLEHER Michel, LUBERT Marie-Annick, RYO Nathalie, NOGUET Hervé, DEGANE Katty, SEURET Sylvain, MICHELO Dominique, LE MENACH Annabelle, LE PENUIZIC Jean-Marc, MITOUARD Nolwenn, LUCAS Benjamin, LE COINTE Noémie

- **ABSENT(S) EXCUSE(S)** :

- **SECRETARE** : LOUËR Yvette

Préambule : mot de soutien du conseil municipal aux agriculteurs

## **1 FINANCES – URBANISME – ECONOMIE**

### **1.1 Approbation du compte administratif pour l'exercice 2015.**

Le compte administratif est un document de synthèse établi par le Maire qui :

- présente les résultats de l'exécution du budget
- compare les prévisions budgétaires votées dans le cadre du budget primitif, du budget supplémentaire et différentes décisions modificatives aux réalisations constituées par l'ensemble des mandats et titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné.

L'exercice correspond à l'année civile : du 1er janvier au 31 décembre dans laquelle s'intègre une journée comptable « dite complémentaire » permettant jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 d'effectuer des opérations de dépenses et de recettes de fonctionnement correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre du dit exercice.

Le compte administratif pour l'exercice 2015, fait ressortir les résultats suivants :

**Budget principal :**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement avec déficit reporté</b>	7 726 853.04	7 946 737.60	- 219 884.56
<b>Fonctionnement avec excédent reporté</b>	2 228 171.83	1 838 374.44	389 797.39
<b>Cumul</b>	9 955 024.87	9 785 112.04	169 912.83

**Budget annexe lotissement les Jardins de la Vilaine**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement avec déficit reporté</b>	379 605.68	484 028.85	- 104 423.17
<b>Fonctionnement avec excédent reporté</b>	436 721.01	390 683.63	46 037.38
<b>Cumul</b>	816 326.69	874 712.48	- 58 385.79

**Cumul :**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	8 106 458.72	8 430 766.45	- 324 307.73
<b>Fonctionnement</b>	2 664 892.84	2 229 058.07	435 834.77
<b>Cumul</b>	10 771 351.56	10 659 824.52	111 527.04

La commission finances, réunie le 25 Février 2016, a examiné les comptes administratifs et a émis un avis favorable.

Après que le maire ait quitté la salle, le conseil municipal approuve les comptes administratifs de la commune et de son budget annexe pour l'exercice 2015.

## **1.2 Approbation des comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2015**

Les comptes de gestion pour l'exercice 2015 dressés par le Trésorier, apparaissent en tous points conformes aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur

Aussi, sur proposition du Maire et après délibération, le conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par Madame le Trésorier concernant le budget principal et le budget annexe 2015 de la commune de Péaule.

## **1.3 Création de 2 parkings aux abords de l'école La Colombe, sécurisation des accès et réaménagement de l'Avenue des Carrières – demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)**

Le Maire rappelle que la Commune de Péaule est confrontée à d'importants problèmes de sécurité aux abords de l'école La Colombe, située avenue des Carrières. Le manque de places de stationnement, la circulation des piétons sur la chaussée, un flux de véhicules incessant, sont autant d'éléments qui accentuent les risques.

Aussi, la Commune de Péaule a décidé de réaliser des travaux de sécurisation des accès de l'école La Colombe, par la création de deux parkings (dont un mutualisé avec l'école Jules Verne et le complexe accueil-restaurant scolaire), et le réaménagement de l'avenue des Carrières jusqu'au carrefour avec la rue de la Vilaine, et la rue du Calvaire

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de 2 parcelles, pour lesquelles une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours, faute d'avoir pu trouver un accord avec les propriétaires.

Ce projet a été estimé à la somme de 553 614.40 € HT soit 644 730.40 € TTC, dont le détail est joint au présent rapport.

Compte tenu du montant estimé, cette opération ne pourra être menée à bien sans l'aide financière de partenaires. Des demandes de subvention ont d'ores et déjà été déposées au titre des amendes de police, au titre de la réserve parlementaire, et auprès du conseil départemental du Morbihan.

Les services de l'Etat ont adressé le dossier relatif aux demandes de subventions et fixant les catégories d'opérations éligibles à la DETR.

Ce dossier entre dans la catégorie des dépenses liées aux travaux de sécurité routière en agglomération, et il est donc envisagé de le proposer.

La dépense subventionnable est plafonnée à 160 000 € HT (hors réseaux et travaux paysagers), le taux maximal pouvant être accordé est de 27 % soit 43 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter les modalités de financement et de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR, pour le projet de création de 2 parkings aux abords de l'école La Colombe, la sécurisation des accès et le réaménagement de la rue des Carrières
- d'autoriser le Maire à signer tous actes s'y rapportant

## **2 TRAVAUX ET VOIRIE**

### **2.1 Mise à disposition de terrain – convention avec ERDF**

Le Maire explique qu'il a reçu un projet de convention de mise à disposition de terrain pour l'édification d'un poste de transformation. La signature d'une convention avec ERDF est donc nécessaire pour définir les droits et obligations de chacune des parties.

Le terrain concerne la parcelle cadastrée ZO 214, pour 25 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 5 576 m<sup>2</sup>, située rue St Michel, sur la partie aménagée en parking près de l'avenue des Carrières.

Les travaux consistent en l'édification d'un poste de transformation et passage des canalisations électriques nécessaires, et éventuellement des supports et ancrages de réseaux aériens.

La convention prend effet à compter de sa signature, pour la durée des ouvrages, et ne prévoit aucune indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de mettre à disposition d'ERDF à titre gratuit, une partie de la parcelle ZO 214 représentant 25 m<sup>2</sup> sur 5576 m<sup>2</sup>, située rue St Michel, en vue d'y édifier un poste de transformation

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF en vue de déterminer les droits et obligations de chacune des parties

## **3 VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**

### **3.1 Fête des 24 heures de Foleux -Demande de subvention par l'association Aux Voiles etc...**

Le Maire fait part de la demande des associations organisatrices : « Aux Voiles, etc... » de Limerzel ; « club de l'amitié de Béganne » ; la troupe « Tam'Tama » de St Nicolas de Redon, pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition des « 24 heures du Port de Foleux » les 14 et 15 mai 2016.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette animation pour l'ensemble des communes bordant la Vilaine, le bureau municipal réuni le 25 janvier, a émis un avis favorable à la reconduction d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

Au vu du bilan présenté, après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Aux Voiles, etc... » de Limerzel, association organisatrice des « 24 heures du Port de Foleux » les 14 et 15 mai 2016.

## **4 STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **4.1 Modification des statuts d'Arc Sud Bretagne – Approbation par le Conseil Municipal**

M. le Maire rappelle que la communauté de communes Arc Sud Bretagne a été amenée à procéder à la modification de ses statuts, notamment du fait de l'impossibilité de procéder à la

refacturation d'un certain nombre de prestations auprès de ses communes membres (interventions en milieu sportif, fourniture de matières premières horticoles...) et de les mettre à jour en fonction des compétences facultatives développées par Arc Sud Bretagne.

Ancien intitulé	Nouvel intitulé
Article VII.1 : Gestion de chantiers d'insertion (Chantiers « Nature et Patrimoine » et chantier « Floriculture »)	Gestion des chantiers d'insertion <u>avec refacturation aux communes des fournitures de matières premières et prestations</u>
Article VII.2 : Portage de la plateforme d'information et de coordination gérontologique du Sud-Est du Morbihan. Soutien au maintien à domicile	Portage de l' <u>Espace Autonomie Séniors (EAS) Sud-Est Morbihan</u> . Soutien au maintien à domicile
Article VIII.2 : Adhésion à la Maison de l'Emploi du Pays de Vannes. Adhésion aux Missions Locales du Pays de Vannes et du Pays de Redon	Adhésion aux Missions Locales du Pays de Vannes et du Pays de Redon
Article IX.2 : Gestion et animation de Centres de Ressources dénommés « Cyber-espaces » voués à la sensibilisation à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication	<u>Animation d'actions de sensibilisation</u> à l'usage des Technologies de l'information et de la Communication
Article IX.4 : Aides à des manifestations culturelles, portant l'image de la Communauté de Communes au niveau régional ou national	Aides à des manifestations culturelles, portant l'image de la Communauté de Communes au niveau <u>départemental</u> , régional ou national
Article XI.1 : Construction et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : salle de Gymnastique du Parc à Muzillac, salle de sports à Nivillac, école de voile à Arzal, terrains de rugby, piscine située au Clos des Métairies à Nivillac	Construction et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : salle de Gymnastique du Parc à Muzillac, salle de sports à Nivillac, école de voile à Arzal, terrains de rugby à <u>Le Guerno</u> , piscine située au Clos des Métairies à Nivillac
Article XI.2 : Soutien aux écoles dans la mise en œuvre d'une offre de qualité en matière d'activités physiques et sportives aux bénéficiaires des élèves : interventions sportives et financement de cours de voile pour les CM1 et CM2	Soutien aux écoles dans la mise en œuvre d'une offre de qualité en matière d'activités physiques et sportives aux bénéficiaires des élèves : interventions sportives et financement de cours de voile pour les CM1 et CM2 <u>avec refacturation à la commune et/ou établissement scolaire</u>
Article XI.3 : Aides à des manifestations sportives portant l'image de la Communauté de Communes au niveau régional ou national	Aides à des manifestations sportives portant l'image de la Communauté de Communes au niveau <u>départemental</u> , régional ou national

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts, telle que présentée dans le délai de 3 mois suivant son adoption par le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts d'Arc Sud Bretagne telle que présentée ci-dessus et adoptée par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2015

#### **4.2 Compte-rendu par les délégués des diverses structures intercommunales**

##### **5 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Carnaval, 11 mars après-midi
- Point sur les dossiers en cours
- Demande de M. Hardy, mise en place d'un restaurant ambulant
- Commission sports et culture : demandes faites pour modifier les critères d'attribution des subventions aux associations du territoire,
- Travaux : mutualisation tracteur lamier en échange d'heures de tonte

Le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 4 Février 2016